

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid nitricum 60%

N° d'article

20437500

Numéro d'enregistrement

Numéro d'enregistrement 01-2119487297-23-XXXX

Identification de substance / produit

UFI E1DR-N0MY-F007-ACT6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Précursor de substances explosives selon la VSG (SR814.42). Lors de la remise/mise à disposition, les dispositions des articles 14 et 15 de la VSG doivent être respectées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290

Acute Tox. 3 H331

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H331

Toxique par inhalation.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

EUH071

Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P234

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution alcoolique

Poids moléculaire

Valeur 63.01 g/mol

Composants dangereux

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

No. CAS 7697-37-2

No. EINECS 231-714-2

Concentration >= 50 < 65 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Liq. 3 H272

Met. Corr. 1 H290

Acute Tox. 3 H331

Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Liq. 3 H272 >= 65 %

Skin Corr. 1A H314 >= 20 %

Skin Corr. 1B H314 >= 5 < 20 %

ATE orale 1'500 mg/kg

cATpE par inhalation, 0.5 mg/l

Poussières/Brouillards

ATE par inhalation, Vapeurs 2.65 mg/l

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

Annotations additionnelles:

CLP

Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Protéger les secouristes. Surveillance médicale de 48 heures minimum. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Appeler aussitôt un médecin. Provoque de graves brûlures.

En cas de contact avec les yeux

Protéger l'oeil non contaminé. Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les voies respiratoires. Irritation de muqueuse, Brûlure par acide, Vomissements

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

Avis aux médecins / Risques

Le contact fréquent et prolongé contact du produit avec la peau peut provoquer dermatite. Risque de perforation intestinale

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

écartez personnes sans défense. Porter équipement de protection. Assurer un apport d'air frais. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhale les vapeurs. Protection respiratoire - Note

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante. Ramasser les résidus avec une solution faiblement alcaline.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol. Porter équipement de protection. Porter un appareil de protection respiratoire lors de la pulvérisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible. Comburant. Peut exploser lorsqu'il est mélangé à des substances organiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Prévoir un sol résistant aux acides. Utiliser des récipients en acier fin. Utiliser des récipients en PVC. Utiliser des récipients en verre. Matériau non approprié: Ne pas utiliser des récipients, des conduites etc. de cuivre ou d'alliages contenant du cuivre. Ne pas utiliser de récipient en zinc. Polypropylène

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des textiles.

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques
Classe de stockage d'après TRGS 510	5.1B	Matières dangereuses oxydantes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au frais. Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Consérer à l'écart des aliments, boissons et

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné B-P2; Filtre Anti-gaz E. Lors d'exposition intensive et prolongée utiliser appareil de protection respiratoire autonome. EN 14387

Protection des mains

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Matériau approprié	latex naturel
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Matériau approprié	Polychloroprène
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Matériau approprié	caoutchouc butyle
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Matériau approprié	PVC
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	> 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Bouclier de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable; Tablier

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

liquide

Couleur

incolore à faiblement jaunâtre

Odeur

âcre

Point de congélation

Valeur	<	1	°C
Pression		1013 hPa	

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	>	100	°C
Pression		1013 hPa	

inflammabilité

Ne pas auto-inflammable

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

température de décomposition

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

Valeur 83 °C

valeur pHValeur -1.2 à -1.0
Concentration/H₂O 100 %
Source valeur calculée**Viscosité**Valeur 0.75 mPa.s
température 25 °C
Remarque produit non dilué**Pression de vapeur**Valeur 64 hPa
température 20 °C
Remarque Poussière**Densité et/ou densité relative**Valeur env. 1.3 g/cm³
température 20 °C**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Valeur 0.29 µg/l

HydrosolubilitéValeur > 500 g/l
température 20 °C
Remarque entièrement miscible**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger de l'action de la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des initiateurs de radicaux libres, des agents oxydants, des métaux alcalins ou réactifs.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Flammes. Etincelles. Protéger de l'action de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec: Bases, Réagit au contact des substances combustibles. Fort échauffement quand kilué ou dissoudré dans l'eau. Réactions partielles très violentes avec les bases ainsi qu'avec un grand nombre de matières organiques comme les alcools et les amines. Dégagement de gaz nitreux et d'hydrogène au contact des métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène, Gaz nitreux, vapeurs ou gaz corrosifs

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	2'459.01	mg/kg
	64	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

Espèces	rat	
NOAEL	1500	mg/g
Durée d'exposition	1	d
méthode	OECD 422	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	4.3443	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	0.8197	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

ATE	2.65	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Corrosion de la peau et des muqueuses.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

évaluation Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Fortement corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

évaluation Corrosif

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Risque de cécité.

Mutagénicité (Composants)

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.
méthode OECD 471

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

Voie d'exposition orale
Espèces souris
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

méthode OECD 473

Toxicité reproductrice (Composants)

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

acide nitrique ...% [C <= 70 %]

Voie d'exposition orale

Espèces rat

Dose >= 1500 mg/kg/d

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

méthode OECD 422

Cancérogénicité (Composants)**acide nitrique ...% [C <= 70 %]**

Remarque N'est disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinien chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Peut endommager les poumons. En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****acide nitrique ...% [C <= 70 %]**

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

CL 50 12.5 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**acide nitrique ...% [C <= 70 %]**

Espèces Ceriodaphnia dubia

CE50 4.6 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode US-EPA

Toxicité pour les bactéries (Composants)**acide nitrique ...% [C <= 70 %]**

CE 0 794 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

Biodégradabilité (Composants)**acide nitrique ...% [C <= 70 %]**

Remarque Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Non applicable

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**acide nitrique ...% [C <= 70 %]**

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

log Pow -0.21

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Non applicable

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon non neutralisé. Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	2031	2031	2031
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE NITRIQUE, solution	NITRIC ACID, Solution	NITRIC ACID, Solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Le danger secondaire	5.1	5.1	5.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H272

Peut agraver un incendie ; comburant.

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H331

Toxique par inhalation.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3

Toxicité aiguë, Catégorie 3

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Met. Corr. 1

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Ox. Liq. 3

Liquide comburant, Catégorie 3

Nom commercial: Acid nitricum 60%

Numéro de la matière: 204375

Version: 9 / CH

Date de révision: 08.07.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 08.07.25

Skin Corr. 1A

Corrosion cutanée, Catégorie 1A

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.